

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 65

12 janvier 2009

SOMMAIRE

Alba S.A.	3095	Morzine Ski Chalets Investments Sàrl	3092
Asra Holding S.A.	3117	Mulan S.A.	3118
Azimuth Finance S.à.r.l.	3120	Munsee S.A.	3084
BHS Trading Sàrl	3119	Mylan Luxembourg 5 S.à r.l.	3080
Boucherie Meunier S.à.r.l.	3090	National Architecture S.A.	3090
Catrest Services S.A.	3095	Officenter Contern S.A.	3095
CL & GP International S.A.	3117	Officenter Contern S.A.	3096
C.M.P. Creative Marketing & Promotion S.à.r.l.	3092	Orgatext, S.à r.l.	3120
CVC Investments Vista S.C.A.	3096	Panavision Luxembourg S.à r.l.	3074
Divad Investissements S.A.	3117	Pan European Health Food S.A.	3119
Euro Silang Holding S.A.	3116	Pollux Finance AG	3105
Euro Silang Holding S.A.	3117	Project Three S.A.	3120
Future Dreams Holding S.A.	3116	Rhône Uni-Euro 3 S.à r.l.	3080
Future Dreams Holding S.A.	3116	Rhône Uni-Euro 4 S.à r.l.	3081
GD Marketing Benelux S.A.	3092	Rhône Uni-Euro 5 S.à r.l.	3083
Gentiane S.A.	3096	Rhône Uni-Euro 6 S.à r.l.	3083
Gentiane S.A.	3106	Ring International S.A.	3111
Genting Holdings S.A.	3089	Romain Hoffmann Architectes et Urbanis- tes S.à.r.l.	3089
Grand Estate Investments S.A.	3114	Setrapar S.A.	3091
HBI Berlin S. à r.l.	3114	Shaka Invest S.A.	3091
HBI Braunschweig S.à r.l.	3081	S.H.B.L. S.A.	3111
HBI Hannover S.à.r.l.	3109	Siewit S.A.	3119
Hilton Lux S.A.	3083	Solage International S.A.	3118
Hindi Soparfi S.A.	3089	Soluxol	3106
Immo 7	3090	Soluxol	3106
Ithaque Holding S.A.	3111	TOP Finanzbeteiligungs S.A.	3075
LIPI Société Luxembourgeoise d'Ingénie- rie et de Participation S.A.	3120	Untere Mühle S.à r.l.	3119
Little Mountain	3090	Villamassa S.A.	3107
Marpro Properties International S.A.	3112	Weamon S.A.	3118
MH-SH S.A.	3078	Wimil S.A.	3091
Montana Investments S.A.	3083	Xavier Meyrigne-CE	3092

Panavision Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 59.393.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the thirty-first day of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Luc HANSEN, "licencié en administration des affaires", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"the proxyholder"

acting as a special proxy of PANAVISION UK LIMITED PARTNERSHIP, with registered office at 27, Chancery Lane, WC2A 1NF London, United Kingdom,

"the principal"

by virtue of a proxy given under private seal on July 29th, 2008 which after having been signed ne varietur by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The proxyholder declared and requested the undersigned notary to document the following:

1. That the company PANAVISION LUXEMBOURG S. à r. l., R.C.S. Luxembourg B 59393, société à responsabilité limitée, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, was incorporated on June 5, 1997 by deed of Me Joseph ELVINGER, civil law notary then residing in Dudelange, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C nr. 471 of August 29, 1997, and the Articles of Association of which have been amended for the last time on December 29, 2000, by resolutions taken under private seal, an extract of which has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C nr. 166 of January 1, 2002.

2. That the corporate capital of the company PANAVISION LUXEMBOURG S. à r. l. amounts to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units of EUR 25 (twenty-five Euro) each, entirely paid-up.

3. That the principal is the sole owner of all the corporate units representing the corporate capital of the company PANAVISION LUXEMBOURG S. à r. l..

4. That the principal, as sole member, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the principal as liquidator of the company PANAVISION LUXEMBOURG S. à r. l. declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

6. That the principal also declares that it is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and it declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

7. That the activity of the company has ceased, that the sole member takes over all the assets of the company and that he will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed. |

8. That the principal grants discharge to sole manager of the company.

9. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of BDO Compagnie Fiduciaire.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing proxyholder, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, domicilié professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de PANAVISION UK LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social au 27, Chancery Lane, WC2A 1NF Londres, Royaume-Uni,

"le mandant"

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 29 juillet 2008, laquelle, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Que la société à responsabilité limitée PANAVISION LUXEMBOURG S. à r. l., R.C.S. Luxembourg B 59393, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été constituée en date du 5 juin 1997 suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Dudelange, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 471 du 29 août 1997, et les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 29 décembre 2000 suivant résolutions prises sous seing privé dont un extrait a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 166 du 1^{er} janvier 2002.

2. Que le capital social de la société PANAVISION LUXEMBOURG S. à r. l. s'élève actuellement à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 50 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que le mandant est le seul propriétaire de la totalité des parts sociales représentatives du capital souscrit de la société PANAVISION LUXEMBOURG S. à r. l..

4. Que par la présente, le mandant, en tant que détenteur unique de la totalité des parts sociales, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société PANAVISION LUXEMBOURG S. à r. l., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée au gérant unique de la société.

9. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Compagnie Fiduciaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire Instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte,

Signé: L. HANSEN; . ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 4 août 2008. Relation LAC/2008/32302. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 AOÛT 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009000394/211/101.

(080189381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

TOP Finanzbeteiligungs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 240, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 61.721.

L'an deux mil huit, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de TOP Finanzbeteiligungs S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dénommée ci-après "la Société", avec siège social à L-4940 Bascharage, 240, avenue de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro

B 61.721, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER de résidence à Bettembourg, en date du 10 novembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 110 du 19 février 1998, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Paul FRIEDERS de résidence à Luxembourg, en date du 29 avril 2003, publié au Mémorial C, numéro 576 du 26 mai 2003, et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 19 mars 2007, publié au Mémorial C, numéro 1017 du 31 mai 2007.

A comparu:

Monsieur Marco MEYER, maître-boucher en retraite, demeurant à L-8560 Roodt, 75, rue Principale, lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il est le seul propriétaire de l'intégralité des actions de la Société.

II. Que les mille (1.000) actions au porteur, ayant une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, représentant l'intégralité du capital de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut statuer sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-après.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux convocations

2. Adaptation de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Art. 4. Zweck der Gesellschaft.

4.1 Zweck der Gesellschaft ist die Ausführung aller Aktivitäten die direkt oder indirekt mit dem Erwerb von Beteiligungen an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, in welcher Form auch immer diese gegründet sein mögen, zusammenhängen, sowie die Verwaltung, Geschäftsleitung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

4.2 Die Gesellschaft kann ihre Mittel zur Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Liquidation eines aus Vermögenswerten jeglicher Herkunft zusammengestellten Portfolios verwenden, zum Erwerb von Vermögensgegenständen jeglicher Art, zur Investition in solche Vermögenswerte und zu deren Verkauf, seien diese materieller oder immaterieller, beweglicher oder unbeweglicher Natur, insbesondere, Wertpapierportfolios jeglicher Herkunft. Sie kann ihre Mittel einsetzen, um sich an der Gründung, dem Erwerb, der Entwicklung und Kontrolle jeglichen Unternehmens zu beteiligen, um Wertpapiere durch Einlage, Zeichnung oder im Wege einer Kaufoption zu eben, durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder in sonstiger Weise darüber zu verfügen und sie weiterzuentwickeln.

4.3 Die Gesellschaft darf sich Finanzmittel und Kredite jeder Art beschaffen, nicht jedoch öffentliche Anleihen begeben. Sie darf allein im Wege der nicht öffentlichen Ausgabe, Schuldverschreibungen, Anleihen, Schuldscheine sowie jede Art von Namenspapieren begeben. Die Gesellschaft kann ebenso Kredite an ihre Tochtergesellschaften und Schwestergesellschaften vergeben, dies auch dann, wenn sie entsprechende Mittel durch einen Kredit oder die Ausgabe von Wertpapieren bezieht.

4.4 Die Gesellschaft darf Dritten Garantien und Sicherheiten gewähren, um ihre Verpflichtungen und die der Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält und die Verpflichtungen der Gesellschaften, die derselben Unternehmensgruppe angehören, zu besichern; außerdem darf sie diese Gesellschaften unterstützen, indem sie unter anderem bei deren Verwaltung und Entwicklung sowie der Verwaltung und Entwicklung deren Portfolios unterstützt und sie finanziell durch Kredite, Darlehen und Garantien absichert. Sie darf ihre Aktiva ganz oder teilweise verpfänden, abtreten, belasten oder auf jede andere Art und Weise besichern.

4.5 Die Gesellschaft kann alle Aktivitäten kommerzieller, industrieller und finanzieller Art, die Rechte an beweglichen oder unbeweglichen Gegenständen betreffen, ausführen, soweit sie in Zusammenhang mit ihrem Gesellschaftszweck stehen oder ihrer Entwicklung förderlich sind.

4.6 Die Gesellschaft darf außerdem auf eigene Rechnung in Luxemburg und im Ausland Immobilien erwerben und veräußern. Und sie darf alle Aktivitäten, die im Zusammenhang mit Immobiliengeschäften stehen ausführen, unter anderem direkte oder indirekte Beteiligungen an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften halten, deren Hauptzweck der Erwerb und die Veräußerung, aber auch die Verwaltung, Vermietung von Immobilien und die Durchführung von Bauprojekten ist.

4.7 Die Gesellschaft ist eine Beteiligungsgesellschaft (société de participations financières (SOPARFI))."

3. D'échanger les mille (1000) actions actuelles avec une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) contre trente et une (31) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-).

4. De conférer tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société pour procéder à l'échange des nouvelles actions avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) contre les anciennes actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) et à l'annulation des anciennes actions existantes de la Société.

5. De modifier l'article 5 alinéa premier des statuts de la Société, afin de refléter ledit changement de la valeur nominale et le nombre des actions de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

"Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in einunddreißig (31) Aktien mit einem Nominalwert von je tausend Euro (EUR 1.000,-)."

6. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre cent trente mille euros (EUR 430.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à quatre cent soixante et un mille euros (EUR 461.000,-), par la création et l'émission de quatre cent trente mille (430) actions nouvelles d'une valeur

nominale de mille euros (EUR 1.000,-), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et devant être entièrement libérées.

7. Souscription et libération de l'intégralité des actions nouvelles par incorporation de réserves disponibles.

8. Divers.

Ces faits ayant été exposés et reconnus comme corrects par l'Assemblée, l'Assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux convocations, l'actionnaire unique se considérant comme dûment convoqué et déclarant ayant parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui fut communiquée à l'avance.

Deuxième résolution

L'assemblée DECIDE d'adapter l'objet social de la société et décide par conséquent de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 4. Zweck der Gesellschaft.

4.1 Zweck der Gesellschaft ist die Ausführung aller Aktivitäten die direkt oder indirekt mit dem Erwerb von Beteiligungen an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, in welcher Form auch immer diese gegründet sein mögen, zusammenhängen, sowie die Verwaltung, Geschäftsleitung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

4.2 Die Gesellschaft kann ihre Mittel zur Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Liquidation eines aus Vermögenswerten jeglicher Herkunft zusammengestellten Portfolios verwenden, zum Erwerb von Vermögensgegenständen jeglicher Art, zur Investition in solche Vermögenswerte und zu deren Verkauf, seien diese materieller oder immaterieller, beweglicher oder unbeweglicher Natur, insbesondere, Wertpapierportfolios jeglicher Herkunft. Sie kann ihre Mittel einsetzen, um sich an der Gründung, dem Erwerb, der Entwicklung und Kontrolle jeglichen Unternehmens zu beteiligen, um Wertpapiere durch Einlage, Zeichnung oder im Wege einer Kaufoption zu eben, durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder in sonstiger Weise darüber zu verfügen und sie weiterzuentwickeln.

4.3 Die Gesellschaft darf sich Finanzmittel und Kredite jeder Art beschaffen, nicht jedoch öffentliche Anleihen begeben. Sie darf allein im Wege der nicht öffentlichen Ausgabe, Schuldverschreibungen, Anleihen, Schuldscheine sowie jede Art von Namenspapieren begeben. Die Gesellschaft kann ebenso Kredite an ihre Tochtergesellschaften und Schwestergesellschaften vergeben, dies auch dann, wenn sie entsprechende Mittel durch einen Kredit oder die Ausgabe von Wertpapieren bezieht.

4.4 Die Gesellschaft darf Dritten Garantien und Sicherheiten gewähren, um ihre Verpflichtungen und die der Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält und die Verpflichtungen der Gesellschaften, die derselben Unternehmensgruppe angehören, zu besichern; außerdem darf sie diese Gesellschaften unterstützen, indem sie unter anderem bei deren Verwaltung und Entwicklung sowie der Verwaltung und Entwicklung deren Portfolios unterstützt und sie finanziell durch Kredite, Darlehen und Garantien absichert. Sie darf ihre Aktiva ganz oder teilweise verpfänden, abtreten, belasten oder auf jede andere Art und Weise besichern.

4.5 Die Gesellschaft kann alle Aktivitäten kommerzieller, industrieller und finanzieller Art, die Rechte an beweglichen oder unbeweglichen Gegenständen betreffen, ausführen, soweit sie in Zusammenhang mit ihrem Gesellschaftszweck stehen oder ihrer Entwicklung förderlich sind.

4.6 Die Gesellschaft darf außerdem auf eigene Rechnung in Luxemburg und im Ausland Immobilien erwerben und veräußern. Und sie darf alle Aktivitäten, die im Zusammenhang mit Immobiliengeschäften stehen ausführen, unter anderem direkte oder indirekte Beteiligungen an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften halten, deren Hauptzweck der Erwerb und die Veräußerung, aber auch die Verwaltung, Vermietung von Immobilien und die Durchführung von Bauprojekten ist.

4.7 Die Gesellschaft ist eine Beteiligungsgesellschaft (société de participations financières (SOPARFI))."

Troisième résolution

L'assemblée DECIDE de procéder à l'échange des mille (1000) actions actuelles avec une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) contre trente et une (31) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-), représentant ainsi l'intégralité du capital social souscrit et entièrement libéré de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-).

Quatrième résolution

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la Société pour procéder à l'échange des nouvelles actions avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) contre les anciennes actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) et à l'annulation des anciennes existantes de la Société.

Cinquième résolution

Afin de refléter ledit changement de la valeur nominale et le nombre des actions de la Société, l'Assemblée DECIDE de modifier l'article 5 alinéa premier des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

"Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in einunddreißig (31) Aktien mit einem Nominalwert von je tausend Euro (EUR 1.000,-)."

Sixième résolution

L'assemblée DECIDE d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre-cent trente mille euros (EUR 430.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à quatre cent soixante et un mille euros (EUR 461.000,-), par la création et l'émission de quatre cent trente (430) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-), chacune, et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Septième résolution

L'Assemblée constate la libération complète des quatre cent trente (430) actions nouvelles par l'actionnaire unique par incorporation de réserves disponibles de quatre-cent trente mille euros (EUR 430.000,-).

L'existence desdites réserves a été justifiée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, par un bilan intermédiaire du 28 novembre 2008.

Ledit bilan restera, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Le capital social est donc fixé à quatre cent soixante et un mille euros (EUR 461.000,-) représenté par quatre cent soixante et une (461) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Huitième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent et afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions prédites, l'Assemblée DECIDE encore de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"Das Gesellschaftskapital beträgt vierhunderteinundsechzigtausend Euro (EUR 461.000,-), eingeteilt in vierhunderteinundsechzig (461) Aktien mit einem Nominalwert von je tausend Euro (EUR 1.000,-)."

Neuvième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et autorise le conseil d'administration de procéder pour compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises au registre des actionnaires de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de son capital au droit fixe applicable, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille huit cents euros.

Dont acte, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Bascharage.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, l'actionnaire unique, connu du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: Marco Meyer, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2008. LAC/2008/48982. Reçu € 12,- (douze euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009000414/9127/164.

(080189688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

MH-SH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5441 Remerschen, 10, Wisswée.

R.C.S. Luxembourg B 68.794.

Im Jahre zwei tausend acht,
den dritten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft MH-SH S.A., mit Sitz in L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 68.794 (NIN 1999 2204 152),

gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Norbert MULLER, mit dem damaligen Amtssitze in Esch-sur-Alzette, am 3. März 1999, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 380 vom 27. Mai 1999, und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Georges D'HUART, mit dem Amtssitze in Petingen, am 26. April 2000, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 604 vom 24. August 2000.

Das Gesellschaftskapital wurde in Euro umgewandelt gemäss Beschluss der ausserordentlichen Generalversammlung vom 18. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1317 vom 11. September 2002.

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf dreissig tausend neun hundert sechsundachtzig Euro neunundsechzig Cent (€ 30.986,69), eingeteilt in ein tausend zwei hundert fünfzig (1.250) Aktien ohne Nennwert.

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Max GALOWICH, Jurist, beruflich ansässig in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Er beruft zum Schriftführer Herr Max FUNCK, Privatbeamter, beruflich ansässig in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

und zum Stimmzähler Herr Dan EPPS, Steuerberater, beruflich ansässig in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift nachfolgenden Punkt:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Luxemburg nach Remerschen und dementsprechende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 4 der Statuten um folgenden Wortlaut zu erhalten.

Art. 4 (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remerschen.

2.- Festlegung der neuen Adresse der Gesellschaft wie folgt: L-5441 Remerschen, 10, Wisswée.

IV.) Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für Richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertreter und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt um zusammen einregistriert zu werden.

V.) Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die ein tausend zwei hundert fünfzig (1.250) Aktien ohne Nennwert, welche das gesamte Kapital von dreissig tausend neun hundert sechsundachtzig Euro neunundsechzig Cent (€ 30.986,69) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag der Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Luxemburg nach Remerschen zu verlegen und demgemäss den ersten Absatzes von Artikel 4 der Statuten um folgenden Wortlaut zu erhalten.

Art. 4 (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remerschen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Adresse der Gesellschaft wie folgt festzulegen: L-5441 Remerschen, 10, Wisswée.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. GALOWICH, M. FUNCK, D. EPPS, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 05 décembre 2008. Relation: ECH/2008/1649. Reçu douze euros, 12,00.-€

Le Receveur (signé): MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 12. Dezember 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009000446/201/68.

(080189703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Rhône Uni-Euro 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 75.733.

Le bilan modifié au 31 décembre 2006 antérieurement déposé le 28-12-2007, référence: L070176794.04 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech / Frank Walenta.

Référence de publication: 2009000618/724/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02053. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Mylan Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.501.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 9 décembre 2008

En date du 9 décembre 2008, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

de nommer

- Madame Nadine Guigue, né le 5 novembre 1958 à Lyon, France, ayant comme adresse professionnelle 117, Allée des Parcs, F-69800 Saint-Priest, France, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 15 décembre 2008 et ce pour une durée indéterminée,

- Monsieur Jean-Marc Ueberecken, né le 31 mai 1972 à Luxembourg, Luxembourg, ayant comme adresse professionnelle 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 15 décembre 2008 et ce pour une durée indéterminée,

- Monsieur Michel Raffoul, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana ayant comme adresse professionnelle 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 15 décembre 2008 et ce pour une durée indéterminée,

de modifier les mandats de

- Monsieur David Lee Kennedy

- Madame Kristin Ann Kolesar

en tant que gérant de classe A avec effet au 15 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Mylan Luxembourg 5 S.à.r.l.

Par procuration

Signature

Référence de publication: 2009001164/250/31.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08031. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Rhône Uni-Euro 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 92.520.

Le bilan modifié au 31 décembre 2006 antérieurement déposé le 28-12-2007, référence L070176791.04 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech / Frank Walenta.

Référence de publication: 2009000620/724/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02064. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

HBI Braunschweig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 106.150,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 113.505.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth day of October,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

HBI Holding S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the Luxembourg law, pursuant to a deed of the Luxembourg notary Joseph Elvinger dated 24 May 2005, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B108.365 and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Mémorial C") under number 1055 dated 18 October 2005 (page 50631) (the "Sole Shareholder");

in its capacity as Sole Shareholder of HBI Braunschweig S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 113.505 and incorporated under Luxembourg law by deed drawn up on 19 December 2005 by Luxembourg Notary Henri Hellinckx, then residing in Mersch, published in the Mémorial C, n°795, dated 20 April 2006, page 38127 (the "Company") and whose articles of incorporation have been amended on October 16, 2006, by the Luxembourg Notary Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, n°2306 dated December 9, 2006, page 110678;

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and of article 200-2 of Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Mr. Regis Galiotto, Jurist, with professional address in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's accounting year-end to the thirty-first of December of each year, the accounting year having started on the seventeenth of October 2008 closing on the thirty-first of December 2008.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 14.1. of the Articles relating to the business year, which shall now read as follows:

"14.1. The Company's financial year starts the 1st January and ends on the 31st December of each year."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,500.- Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mil huit, le vingt-quatrième jour du mois d'octobre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

HBI Holding S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon le droit luxembourgeois, en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 24 mai 2005, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 108.365 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le "Mémorial C") sous le numéro 1055 en date du 18 octobre 2005 (page 50631) ("Associé Unique");

En qualité d'Associé Unique de HBI Braunschweig S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 113.505 et constituée selon le droit luxembourgeois en vertu d'un acte reçu le 19 décembre 2005 par le notaire luxembourgeois Henri Hellinckx, alors résidant à Mersch, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, sous le numéro 795 en date du 20 avril 2006 à la page 38127 (la "Société") et dont les Statuts ont été modifiés par acte reçu le 16 octobre 2006 par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger, alors résidant à Luxembourg, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, sous le numéro 2306 en date du 9 décembre 2006 à la page 110678;

Adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 13 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-duché du Luxembourg), en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la fin de l'exercice social de la Société au trente-et-un décembre de chaque année, l'exercice social ayant commencé le 17 octobre 2008 clôturera le trente-et-un décembre 2008.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 14.1 des Statuts concernant l'exercice social de la Société lequel sera dorénavant libellé comme suit:

"14.1. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ 1.500.- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC le 29 octobre 2008. Relation LAC/2008/43793. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 NOV. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009001493/211/94.

(080190347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Rhône Uni-Euro 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 93.248.

Le bilan modifié au 31 décembre 2006 et antérieurement déposé le 28/12/2007, ref: L070176788.04 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech / Frank Walenta.

Référence de publication: 2009000621/724/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03834. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Rhône Uni-Euro 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 93.247.

Le bilan modifié au 31 décembre 2006 antérieurement déposé le 28-12-2007, référence L070176785.04 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech / Frank Walenta.

Référence de publication: 2009000622/724/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02089. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Montana Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 101.809.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009000652/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08364. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Hilton Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 108.785.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2009000623/5387/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07757. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Munsee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.603.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) UZOA HOLDING S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.184,

ici représentée par Madame Elise LETHUILLIER, sous-directeur principal, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 17 décembre 2008.

2) SANDORELLA HOLDING S.A., une société ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais (RCS Luxembourg B 98.185),

ici représentée par Monsieur Sébastien MARTIN, employé privé, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 17 décembre 2008.

Les procurations prémentionnées, après avoir été signées par les comparants et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de "MUNSEE S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux sociétés dans lesquelles la société détient une participation directe ou indirecte, à toute société du groupe et à toute entité partenaire d'un projet dans lequel la société est directement ou indirectement intéressée, toute assistance notamment financière, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial pour le porter de son montant actuel à TROIS MILLIONS CENT MILLE EUROS (3.100.000.- EUR), le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 12 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article cinq ci-après.

Art. 5. Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation qui sera le jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

Règles d'évaluation

A. Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires;
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'ont pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B. La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

(i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividende en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide.

(ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant ou option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le conseil d'administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;

(iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le conseil d'administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le conseil d'administration. Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurent la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles;

(v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le conseil d'administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le conseil d'administration considère appropriées de temps en temps; et

(vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors que leur valeur sera estimée par le conseil d'administration.

C. Les dettes de la société sont censées comprendre:

a) tous emprunts, factures et comptes à payer;

b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);

c) tous frais courus ou à payer;

d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues de payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;

e) une provision suffisante pour des taxes sur la capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le conseil d'administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le conseil d'administration; et

f) toutes les autres dettes de la société qu'elles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le conseil d'administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D. Les avoirs nets de la société ("Avoirs Nets") représentent les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E. Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que la devise du capital seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F. Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.

b) Les actions de la société souscrites comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'applique leur souscription et émission; et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 8. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 10. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 12. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de mai à 14.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices, Dissolution

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme dit est, déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1. UZOA HOLDING S.A. précitée: trois cent neuf (309) actions;
2. SANDORELLA HOLDING S.A. précitée: une (1) action.

TOTAL: trois cent dix (310) actions.

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille sept cents euros (EUR 1.700).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

- 3.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Marc AMBROISIEN, directeur, né à Thionville (France), le 8 mars 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

b) Monsieur Sébastien DODO, né à Nice (France), le 11 mars 1974, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

c) Madame Elise LETHUILLIER, sous-directeur principal, née à Dreux (France), le 17 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

- 4.- Est nommé commissaire aux comptes:

Fiduciaire Simmer et Lereboulet S.A., ayant son siège social à L-8017 Strassen, 18B, rue de la Chapelle, R.C. Luxembourg B 73.846.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2014.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Lethuillier, S. Martin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 décembre 2008. LAC/2008/51442. Reçu à 0,50%: cent cinquante-cinq euros (€ 155.-)

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009001258/220/265.

(080190320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Hindi Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 34.133.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Fiduciaire Joseph Treis S.à.r.l.

Expert-Comptable Réviseur d'Entreprises

Signature

Référence de publication: 2009000639/601/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08575. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Romain Hoffmann Architectes et Urbanistes S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 38, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 80.543.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Fiduciaire Joseph Treis S.à.r.l.

Expert-Comptable Réviseur d'Entreprises

Signature

Référence de publication: 2009000640/601/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08603. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Genting Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 31.962.

Résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 20 juin 2008

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour GENTING HOLDINGS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009001214/565/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05822. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Immo 7, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 56.124.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Fiduciaire Joseph Treis S.à.r.l.
Expert-Comptable Réviseur d'Entreprises
Signature

Référence de publication: 2009000641/601/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08577. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Little Mountain, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 59.451.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Fiduciaire Joseph Treis S.à.r.l.
Expert-Comptable Réviseur d'Entreprises
Signature

Référence de publication: 2009000642/601/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08631. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Boucherie Meunier S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 8, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 117.526.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 22 décembre 2008.

Fiduciaire Joseph Treis S.à.r.l.
Expert-Comptable Réviseur d'Entreprises
Signature

Référence de publication: 2009000643/601/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08600. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

National Architecture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 11, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 40.334.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Livange, le 22 décembre 2008.

Fiduciaire Joseph Treis S.à.r.l.
Expert-Comptable Réviseur d'Entreprises
Signature

Référence de publication: 2009000644/601/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08594. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Setrapar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 38.263.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Fiduciaire Joseph Treis S.à.r.l.
Expert-Comptable Réviseur d'Entreprises
Signature

Référence de publication: 2009000645/601/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08568. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Shaka Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9710 Clervaux, 17, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 104.676.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Fiduciaire Joseph Treis S.à.r.l.
Expert-Comptable Réviseur d'Entreprises
Signature

Référence de publication: 2009000646/601/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08590. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Wimil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 50.861.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Fiduciaire Joseph Treis S.à.r.l.
Expert-Comptable Réviseur d'Entreprises
Signature

Référence de publication: 2009000647/601/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08571. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Xavier Meyrigne-CE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 76.186.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Fiduciaire Joseph Treis S.à.r.l.

Expert-Comptable Réviseur d'Entreprises

Signature

Référence de publication: 2009000648/601/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08598. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

GD Marketing Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 79.138.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Fiduciaire Joseph Treis S.à.r.l.

Expert-Comptable Réviseur d'Entreprises

Signature

Référence de publication: 2009000649/601/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX01967. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

C.M.P. Creative Marketing & Promotion S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7142 Bereldange, 148, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 20.594.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bérelange, le 22 décembre 2008.

Fiduciaire Joseph Treis S.à.r.l.

Expert-Comptable Réviseur d'Entreprises

Signature

Référence de publication: 2009000650/601/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05447. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Morzine Ski Chalets Investments Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.055.

In the year two thousand eight, on the eighth day of December.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

SAVOIE NO. 1 LP, having its registered office at 27 Soho Square, London W1D 3AY, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP 11457, acting by its general partner SAVOIE GENERAL PARTNER NO. 1 LIMITED, a limited company, having its registered office at 27 Soho Square, London W1D 3AY, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 5828110,

here represented by Mrs Cristine ASTGEN, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 1 December 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of MORZINE SKI CHALETS INVESTMENTS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by notarial deed on the 20 July 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1812 on 28 September 2006;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of EUR 1,587,500.- (one million five hundred eighty-seven thousand five hundred Euro) to bring it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares ("parts sociales") of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, to the amount of EUR 1,600,000.- (one million six hundred thousand Euro) by the issuance of 63,500.- (sixty-three thousand five hundred) new shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe to the 63,500.- (sixty-three thousand five hundred) new shares and to have it fully paid up:

1) By contribution in kind of a certain, liquid and immediately payable claim held by SAVOIE NO. 1 LP against MORZINE SKI CHALETS INVESTMENTS, S.à r.l., of an amount of EUR 1,587,463.- (one million five hundred eighty-seven thousand four hundred and sixty-three Euro);

The existence and the value of the said claim has been certified to the undersigned notary by a certificate issued by the management of MORZINE SKI CHALETS INVESTMENTS, S.à r.l., to which an interim balance sheet as per 31 October 2008 is attached.

Such certificate, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

2) By contribution in cash of an amount of EUR 37.- (thirty-seven Euro), so that the amount of EUR 37.- (thirty-seven Euro) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 6.1 first paragraph of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" Art. 6.1. First paragraph.

6.1. Subscribed and authorised share capital.

The Company's corporate capital is fixed at EUR 1,600,000.- (one million six hundred thousand Euro) represented by 64,000 (sixty-four thousand) shares ("parts sociales") of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at ten thousand five hundred Euro (10,500.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

SAVOIE NO.1 LP, un limited partnership de droit britannique établi et ayant son siège social au 27 Soho Square, Londres W1D 3AY, Royaume-Uni, immatriculé auprès du registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles (Registrar of Companies for England and Wales) sous le numéro LP 11457, agissant par son general partner SAVOIE GENERAL PARTNER NO. 1 LIMITED, une société établie et ayant son siège social au 27 Soho Square, Londres W1D 3AY, Royaume-Uni, immatriculée auprès du registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles (Registrar of Companies for England and Wales) sous le numéro 5828110,

ici représentée par Madame Cristine ASTGEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 1^{er} décembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société MORZINE SKI CHALETS INVESTMENTS, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié du 20 juillet 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1812 du 28 septembre 2006.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence du montant de EUR 1.587.500,- (un million cinq cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros) pour porter son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, au montant de EUR 1.600.000,- (un million six cent mille Euros) par l'émission de 63.500 (soixante-trois mille cinq cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique déclare souscrire aux 63.500 (soixante-trois mille cinq cents) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant :

1) Apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par SAVOIE NO.1 LP, contre MORZINE SKI CHALETS INVESTMENTS, S.à r.l., d'un montant de EUR 1.587.463,- (un million cinq cent quatre-vingt-sept mille quatre cent soixante-trois Euros).

L'existence et la valeur de la dite créance a été certifiée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat issu par la gérance de MORZINE SKI CHALETS INVESTMENTS, S.à r.l., auquel un bilan intérimaire en date du 31 octobre 2008 est annexé.

Ce certificat, après signature "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

2) Apport en espèces d'un montant de EUR 37,- (trente-sept Euros), de sorte que le montant de EUR 37,- (trente-sept Euros), est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier le premier alinéa de l'article 6.1 des statuts comme suit:

" **Art. 6.1. 1^{er} alinéa.** Capital souscrit et libéré.

Le capital social est fixé à EUR 1.600.000,- (un million six cent mille Euros) représenté par 64.000 (soixante-quatre mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ dix mille cinq cents euros (EUR 10.500,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. ASTGEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2008. LAC/2008/49773. Reçu à 0,5%: sept mille neuf cent trente-sept euros cinquante cents (EUR 7.937,50)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009000675/220/122.

(080189281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Catrest Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 61.837.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009000737/9037/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07026. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Alba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 124.076.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/12/08.

ALBA S.A.

Georges DIEDERICH / Lorenzo GIANELLO

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009000676/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07444. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Officenter Contern S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 82.582.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OFFICENTER CONTERN S.A.

Danny KERCKHOF / Didier KERCKHOF

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009000677/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05906. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Officenter Contern S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 82.582.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OFFICENTER CONTERN S.A.

Danny KERCKHOF / Didier KERCKHOF

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009000678/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05907. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Gentiane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 74.063.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GENTIANE S.A.

Christophe BLONDEAU / Romain THILLENES

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009000679/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05908. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

CVC Investments Vista S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 140.890.

In the year two thousand and eight, on the tenth day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary shareholders' meeting of "CVC Investments Vista S.C.A.", (hereinafter the "Company") a société en commandite par actions existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.890, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on August, 1st, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Emanuela Brero, private employee, lawyer, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary Mrs Stella Le Cras, private employee, residing professionally in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To create an authorized share capital for the issuance of new shares and convertible notes, in accordance with the provisions of article 32-4 of the law dated 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") and to create the new article 6 having the following wording:

" Art. 6. Authorized share capital.

6.1 The authorized and unissued share capital of the Company is set at five million hundred thousand and hundred and ninety-four euros fifty-six cents (EUR 5,100,194.56.-) (the "Authorized Share Capital"), hundred thousand and hundred

ninety-four euros and fifty-six cents (EUR 100,194.56.-) being reserved for the issuance of Authorized Shares (as defined below) and five million euros (EUR 5,000,000.-) being reserved for the conversion of Convertible Notes (as defined below).

6.2 The Manager is authorized, during a period starting as from the date of this amendment and ending five years after the date of this amendment, to issue in one or several times, within the limits of the Authorized Share Capital:

(i) Ten thousand and nineteen point four hundred and fifty-six (10,019,456 Shares (of any classes), with a par value of one cent (EUR 0.01) each (collectively referred to as the "Authorized Shares"); and

(ii) Five hundred million (500,000,000) Shares (of any classes), with a par value of one cent (EUR 0.01) each, which are reserved to the possible conversion of 500,000,000 convertible notes (including the PiK notes issued from time to time, if any), with a par value of one cent (EUR 0.01) each (collectively referred to as the "Convertible Notes"). For the avoidance of doubt, the Manager is authorized to issue the Convertible Notes, during a five years period as indicated above. The conversion of Convertibles Notes may occur after the above-mentioned five years period.

6.3 Such issuance may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Manager may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the Authorized Shares and the Convertible Notes to be subscribed and issued, such as to determine the terms and conditions of the Authorized Shares and the Convertible Notes to be subscribed and issued, to determine to what extent the payment of the Authorized Shares and the Convertible Notes is acceptable either in cash or assets other than cash and to determine how the Authorized Shares and the Convertible Notes will be allocated among the Limited Shareholders, it being understood that any Authorized Shares and/or Convertible Notes issued will have to be fully paid up.

6.4 The Manager is authorised to issue further Authorized Shares and/or Convertible Notes during the period referred to above without the Limited Shareholders having any preferential subscription rights.

6.5 The Manager may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the Authorized Shares and the Convertible Notes representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase performed in the legally required form by the Manager within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment by the Manager.

6.6 The Convertible Notes shall only be issued in registered form. The Convertible Notes may not be converted in bearer form."

2. Declaration by the shareholders that they have received the special report of the Manager foreseen by Article 32-3 (5) of the 1915 Law, to waive their preferential rights to subscription with respect to the issuance of (i) the authorized shares and (ii) the convertible notes and the potential increase of the issued capital further to the conversion of the convertible notes into shares, within the limits of the authorized share capital and decision to accept this special report of the Manager and to acknowledge the renunciation by the existing shareholders of all of their preferential subscription rights in case of issuance of (i) authorized shares and (ii) convertible notes and the potential increase of the issued share capital further to the conversion of the convertible notes into shares, within the limits of the authorized capital;

3. To renumber the remainder of the articles of incorporation of the Company further to the above resolutions;

4. To increase the share capital of the Company by an amount of thirty thousand four hundred and seven euros and ninety-two cents (EUR 30,407.92), so as to raise it from its present amount of forty-five thousand three hundred ninety-seven Euro and fifty-two cents (EUR 45,397.52) up to seventy-five thousand eight hundred and five Euro and forty-four cents (EUR 75,805.44) by the issue of 760,198 class A shares, 304,080 class B shares, 304,080 class C shares, 304,080 class D shares, 304,080 class E shares, 304,080 class F shares, 304,080 class G shares, 152,038 class H shares, 152,038 class I shares and 152,038 class J shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, with the same rights and obligations as the existing shares;

5. To acknowledge that all the existing shareholders have waived their preferential subscription rights in respect of the new shares, and to record the subscription and the full payment in cash of the new shares by the new shareholders; and

6. To amend and restate article 5 of the articles of incorporation of the Company according to the above resolutions.

II. - That the shareholders present or represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to create an authorized share capital for the issuance of new shares and convertible notes, in accordance with the provisions of article 32-4 of the law dated 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") and to create the new article 6 having the following wording:

" Art. 6. Authorized share capital.

6.1 The authorized and unissued share capital of the Company is set at five million hundred thousand hundred ninety-four euros and fifty-six cent (EUR 5,100,194.56) (the "Authorized Share Capital"), hundred thousand hundred ninety-four euros and fifty-six cent (EUR 100,194.56) being reserved for the issuance of Authorized Shares (as defined below) and five million euros (EUR 5,000,000) being reserved for the conversion of Convertible Notes (as defined below).

6.2 The Manager is authorized, during a period starting as from the date of this amendment and ending five years after the date of this amendment, to issue in one or several times, within the limits of the Authorized Share Capital: Ten thousand and nineteen point four hundred fifty-six (10,019,456) Shares (of any classes), with a par value of one cent (EUR 0.01) each (collectively referred to as the "Authorized Shares"); and

(i) Five hundred million (500,000,000) Shares (of any classes), with a par value of one cent (EUR 0.01) each, which are reserved to the possible conversion of the five hundred million (500,000,000) convertible notes (including the PiK notes issued from time to time, if any), with a par value of one cent (EUR 0.01) each (collectively referred to as the "Convertible Notes"). For the avoidance of doubt, the Manager is authorized to issue the Convertible Notes, during a five years period as indicated above. The conversion of Convertibles Notes may occur after the above-mentioned five years period.

6.3 Such issuance may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Manager may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the Authorized Shares and the Convertible Notes to be subscribed and issued, such as to determine the terms and conditions of the Authorized Shares and the Convertible Notes to be subscribed and issued, to determine to what extent the payment of the Authorized Shares and the Convertible Notes is acceptable either in cash or assets other than cash and to determine how the Authorized Shares and the Convertible Notes will be allocated among the Limited Shareholders, it being understood that any Authorized Shares and/or Convertible Notes issued will have to be fully paid up.

6.4 The Manager is authorised to issue further Authorized Shares and/or Convertible Notes during the period referred to above without the Limited Shareholders having any preferential subscription rights.

6.5 The Manager may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the Authorized Shares and the Convertible Notes representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase performed in the legally required form by the Manager within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment by the Manager.

6.6 The Convertible Notes shall only be issued in registered form. The Convertible Notes may not be converted in bearer form."

Second resolution

The shareholders declare that they have all received the special report of the Manager foreseen by Article 32-3 (5) of the 1915 Law, to waive their preferential rights to subscription with respect to the issuance of (i) the authorized shares and (ii) the convertible notes and the potential increase of the issued capital further to the conversion of the convertible notes into shares, within the limits of the authorized share capital and decide to accept this special report of the Manager and to acknowledge the renunciation by the existing shareholders of all of their preferential subscription rights in case of issuance of (i) authorized shares and (ii) convertible notes and the potential increase of the issued share capital further to the conversion of the convertible notes into shares, within the limits of the authorized capital.

Third resolution

The general meeting decides to renumber the remainder of the articles of incorporation of the Company further to the above resolutions.

Fourth resolution

The general meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of thirty thousand four hundred and seven euros and ninety-two cents (EUR 30,407.92), so as to raise it from its present amount of forty-five thousand three hundred ninety-seven euros and fifty-two cents (EUR 45,397.52) up to seventy-five thousand eight hundred and five Euro and forty-four cents (EUR 75,805.44) by the issue of 760,198 class A shares, 304,080 class B shares, 304,080 class C shares, 304,080 class D shares, 304,080 class E shares, 304,080 class F shares, 304,080 class G shares, 152,038 class H shares, 152,038 class I shares and 152,038 class J shares, all having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, and with the same rights and obligations as the existing shares.

Fifth resolution

The general meeting resolves to acknowledge that all the existing shareholders have waived their preferential subscription rights in respect of the new shares, and to record the subscription and the full payment in cash of the new shares by the following new shareholders:

1) Mr. Steven Buyse, born on 14 May 1969, in Kortrijk, Belgium, with address at Middenhutlaan 44, B-1640 Sint-Genesius-Rhode, Belgium, who declares to subscribe to 76,988 class A shares, 30,795 class B shares, 30,795 class C shares, 30,795 class D shares, 30,795 class E shares, 30,795 class F shares, 30,795 class G shares, 15,398 class H shares, 15,398 class I shares and 15,398 class J shares, having the same rights and obligations as the existing ones, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, for the global amount of EUR 3,079.52 fully paid up by a contribution in cash;

2) Mr. Geert Duyck, born on 27 February 1964 in Kortrijk (Belgium), with address at Bodegemstraat 132, 1700 Dilbeek, Belgium, who declares to subscribe to 103,692 class A shares, 41,477 class B shares, 41,477 class C shares, 41,477 class D shares, 41,477 class E shares, 41,477 class F shares, 41,477 class G shares, 20,738 class H shares, 20,738 class I shares and 20,738 class J shares, having the same rights and obligations as the existing ones, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, for the global amount of EUR 4,147.68 fully paid up by a contribution in cash;

3) Mr. Michael Joseph Lavrysen, born on 24 June 1977 in Turnhout, Belgium, with address at Binnenweg 15, Gaasbeek, B-1750 Belgium, who declares to subscribe to 21,082 class A shares, 8,433 class B shares, 8,433 class C shares, 8,433 class D shares, 8,433 class E shares, 8,433 class F shares, 8,433 class G shares, 4,216 class H shares, 4,216 class I shares and 4,216 class J shares, having the same rights and obligations as the existing ones, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, for the global amount of EUR 843.28 fully paid up by a contribution in cash;

4) Koningslaan Ltd, a private limited company, incorporated on 8 June 2007, with address at Templar House, Don Road, St. Helier, Jersey, Channel Islands, registered with the JFSC Company Registry under number 97697, which declares to subscribe to 45,287 class A shares, 18,115 class B shares, 18,115 class C shares, 18,115 class D shares, 18,115 class E shares, 18,115 class F shares, 18,115 class G shares, 9,057 class H shares, 9,057 class I shares and 9,057 class J shares, having the same rights and obligations as the existing ones, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, for the global amount of EUR 1,811.48 fully paid up by a contribution in cash;

5) Riouw S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial, incorporated on 22 June 2005, with address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 109.658, which declares to subscribe to 131,801 class A shares, 52,720 class B shares, 52,720 class C shares, 52,720 class D shares, 52,720 class E shares, 52,720 class F shares, 52,720 class G shares, 26,360 class H shares, 26,360 class I shares and 26,360 class J shares, having the same rights and obligations as the existing ones, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, for the global amount of EUR 5,272.01 fully paid up by a contribution in cash;

6) Miralunga Limited, a private limited company, with address at Templar House, Don Road, St Helier, Jersey JE1 2TR, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 97853, which declares to subscribe to 8,901 class A shares, 3,560 class B shares, 3,560 class C shares, 3,560 class D shares, 3,560 class E shares, 3,560 class F shares, 3,560 class G shares, 1,780 class H shares, 1,780 class I shares and 1,780 class J shares, having the same rights and obligations as the existing ones, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, for the global amount of EUR 356.01 fully paid up by a contribution in cash;

7) Mr. Louis Rodolph Ridder Van Rappard, born on 27 September 1960 in Curaçao (Netherlands Antilles), with address at rue de l'Amazone 35, 1060 Sint-Gillis (Belgium), who declares to subscribe to 205,197 class A shares, 82,079 class B shares, 82,079 class C shares, 82,079 class D shares, 82,079 class E shares, 82,079 class F shares, 82,079 class G shares, 41,039 class H shares, 41,039 class I shares and 41,039 class J shares, having the same rights and obligations as the existing ones, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, for the global amount of EUR 8,207.88 fully paid up by a contribution in cash;

8) Mr. Jan Reinier Voûte, born on 28 June 1973 in Amsterdam (the Netherlands), with address at Diesdellelaan 17, 1000 Brussels, Belgium, who declares to subscribe to 102,755 class A shares, 41,102 class B shares, 41,102 class C shares, 41,102 class D shares, 41,102 class E shares, 41,102 class F shares, 41,102 class G shares, 20,551 class H shares, 20,551 class I shares and 20,551 class J shares, having the same rights and obligations as the existing ones, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, for the global amount of EUR 4,110.20 fully paid up by a contribution in cash;

9) Mr. Maxim De Vos, born on 13 October 1983 in Oostende (Belgium), with address at rue Fourmois 29, B-1050 Bruxelles, Belgium, who declares to subscribe to 14,055 class A shares, 5,622 class B shares, 5,622 class C shares, 5,622 class D shares, 5,622 class E shares, 5,622 class F shares, 5,622 class G shares, 2,811 class H shares, 2,811 class I shares and 2,811 class J shares, having the same rights and obligations as the existing ones, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, for the global amount of EUR 562.20 fully paid up by a contribution in cash;

10) Mr. Paul Berger, born on 18 November 1981 in Amsterdam (the Netherlands), with address at s-Gravenhekje 2II, 1011 TG Amsterdam, the Netherlands, who declares to subscribe to 14,055 class A shares, 5,622 class B shares, 5,622 class C shares, 5,622 class D shares, 5,622 class E shares, 5,622 class F shares, 5,622 class G shares, 2,811 class H shares, 2,811 class I shares and 2,811 class J shares, having the same rights and obligations as the existing ones, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, for the global amount of EUR 562.20 fully paid up by a contribution in cash;

11) Mr. Jean-Remy Roussel, born on 8 February 1966 in Lille (France), with address at 19, rue François Stroobant, 1050 Bruxelles, Belgium, who declares to subscribe to 21,081 class A shares, 8,433 class B shares, 8,433 class C shares, 8,433 class D shares, 8,433 class E shares, 8,433 class F shares, 8,433 class G shares, 4,216 class H shares, 4,216 class I shares and 4,216 class J shares, having the same rights and obligations as the existing ones, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, for the global amount of EUR 843.27 fully paid up by a contribution in cash;

12) Mr. Bas Becks, born on 16 June 1978 in s-Hertogenbosch (the Netherlands), with address at De Lairessestat 162d, 1075 HM Amsterdam, The Netherlands, who declares to subscribe to 15,304 class A shares, 6,122 class B shares, 6,122 class C shares, 6,122 class D shares, 6,122 class E shares, 6,122 class F shares, 6,122 class G shares, 3,061 class H shares, 3,061 class I shares and 3,061 class J shares, having the same rights and obligations as the existing ones, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, for the global amount of EUR 612.19 fully paid up by a contribution in cash;

The total contribution of thirty thousand four hundred and seven Euro and ninety two cents (EUR 30,407.92.-) will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Sixth resolution

Further to the above-mentioned resolutions, the general meeting decides to amend and restate article 5 as follows:

" **Art. 5. Corporate capital.** The issued share capital of the Company is set at seventy-five thousand eight hundred euros and forty-four cent (EUR 75,805.44) divided into seven million five hundred and eighty thousand and five hundred forty-four (7,580,544) shares as follows:

- 1,120,136 Class A Shares,
- 448,055 Class B Shares,
- 448,055 Class C Shares,
- 448,055 Class D Shares,
- 448,055 Class E Shares,
- 448,055 Class F Shares,
- 448,055 Class G Shares,
- 224,026 Class H Shares,
- 224,026 Class I Shares,
- 224,026 Class J Shares and
- 3,100,000 Unlimited Shares,

with a par value of one cent (EUR 0.01) per share, all of which are fully paid up."

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand four hundred euros (EUR 1,400.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mil huit, le dix décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "CVC Investments Vista S.C.A." (la "Société"), une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.890, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié du notaire instrumentant en date du 1^{er} août 2008, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est sous la présidence de Madame Emanuela Brero, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Stella Le Cras, employée privée, demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisi (e) comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Création d'un capital autorisé pour l'émission de nouvelles actions et de nouvelles obligations convertibles, conformément à l'article 32-4 de la loi de 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915") et de créer le nouvel article 6, qui aura la teneur suivante:

" Art. 6. Capital autorisé.

6.1 Le capital autorisé et non émis de la Société est fixé à cinq millions cent mille cent quatre-vingt-quatorze euros et cinquante-six cents (EUR 5.100.194,56) (le "Capital Autorisé"), cent mille cent quatre-vingt-quatorze euros et cinquante-six cents (EUR 100.194,56) étant réservé à l'émission des Actions Autorisées (défini ci-après) et cinq millions euros (EUR 5.000.000,-) étant réservé pour la conversion des Obligations Convertibles (défini ci-après).

6.2 Le Gérant Commandité est autorisé, pendant une période débutant à compter de la présente modification et se terminant cinq années après la présente modification, d'émettre en une ou plusieurs fois, à l'intérieur des limites du Capital Autorisé:

(i) Dix millions dix-neuf mille quatre cent cinquante-six (10.019.456) Actions (de toute catégorie), avec une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune (dénommées ci-après les "Actions Autorisées"); et

(ii) Cinq cent millions (500.000.000) Actions (de toute catégorie), avec une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, qui sont réservées à la conversion potentielle de cinq cent millions (500.000.000) obligations convertibles (comprenant les Pik notes pouvant être émises de temps à autres), avec une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune (dénommées ci-après les "Obligations Convertibles"). Afin d'éviter toute confusion, le Gérant Commandité est autorisé à émettre les Obligations Convertibles, pendant une période de cinq années comme indiqué ci-dessus. La conversion des Obligations Convertibles peut avoir lieu après la période de cinq années mentionnée ci-dessus.

6.3 De telles émissions sont souscrites et émises aux conditions fixées par le Gérant Commandité, plus spécialement par rapport à la souscription et à la libération des Actions Autorisées et des Obligations Convertibles à souscrire et émettre, tels que la détermination des conditions des Actions Autorisées et des Obligations Convertibles à souscrire et émettre, dans quelle mesure la libération des Actions Autorisées et des Obligations Convertibles peut être acceptée en numéraire ou par des apports autres qu'en numéraire et comment les Actions Autorisées et les Obligations Convertibles seront réparties entre les Actionnaires Commanditaires, étant entendu que toute Action Autorisée et/ou Obligation Convertible devra être entièrement libérée.

6.4 Le Gérant Commandité est autorisé à émettre des Actions Autorisées et/ou Obligations Convertibles supplémentaires pendant la période visée ci-dessus sans que les Actionnaires existants aient un droit de souscription préférentiel.

6.5 Le Gérant Commandité peut déléguer tout directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des Actions Autorisées et Obligations Convertibles représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le Gérant Commandité aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

6.6 Les Obligations Convertibles seront uniquement émises sous forme nominative. Les Obligations Convertibles ne peuvent être converties en titre au porteur."

2. Déclaration des actionnaires qu'ils ont tous reçu le rapport spécial du Gérant prévu à l'article 32-3 (5) de la Loi de 1915, pour renoncer à leurs droits préférentiels de souscription concernant l'émission (i) des actions autorisées et (ii) des obligations convertibles et d'une possible augmentation du capital social émis suite à la conversion des obligations convertibles en actions, dans les limites du capital social autorisé et décision d'accepter ce rapport spécial du Gérant et de reconnaître la renonciation de tous les actionnaires existants à leurs droits préférentiels de souscription en cas d'émission (i) d'actions autorisées et (ii) d'obligations convertibles et d'une possible augmentation du capital social émis suite à la conversion des obligations convertibles en actions, dans les limites du capital social autorisé;

3. Renumérotation du reste des articles des statuts de la Société suite aux résolutions ci-dessus;

4. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de trente mille quatre cent sept euros et quatre-vingt-douze cents (EUR 30.407,92), afin de le porter de son montant actuel de quarante cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-sept euros et cinquante-deux cents (EUR 45.397,52) jusqu'à soixante-quinze mille huit cent cinq euros et quarante-quatre cents (EUR 75.805,44) par l'émission de sept cent soixante mille cent quatre-vingt-dix-huit (760.198) Actions Ordinaires de Classe A, trois cent quatre mille et quatre-vingt (304.080) Actions Ordinaires de Classe B, trois cent quatre mille et quatre-vingt (304.080) Actions Ordinaires de Classe C, trois cent quatre mille et quatre-vingt (304.080) Actions Ordinaires de Classe D, trois cent quatre mille et quatre-vingt (304.080) Actions Ordinaires de Classe E, trois cent quatre mille et quatre-vingt (304.080) Actions Ordinaires de Classe F, trois cent quatre mille et quatre-vingt (304.080) Actions Ordinaires de Classe G, cent cinquante-deux mille trente-huit (152.038) Actions Ordinaires de Classe H, cent cinquante-deux mille trente-huit (152.038) Actions Ordinaires de Classe I et cent cinquante-deux mille trente-huit (152.038) Actions Ordinaires de Classe J, d'une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, et avec les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

5. Reconnaissance que tous les actionnaires actuels ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription en rapport avec l'émission des nouvelles actions, et le cas échéant d'enregistrer la souscription et le règlement intégral en numéraire par les nouveaux actionnaires; et

6. Modification et refonte de l'article 5 des statuts de la Société suite aux résolutions ci-dessus.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de créer un capital autorisé pour l'émission de nouvelles actions et de nouvelles obligations convertibles, conformément à l'article 32-4 de la loi de 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915") et de créer le nouvel article 6, qui aura la teneur suivante:

" Art. 6. Capital autorisé .

6.1 Le capital autorisé et non émis de la Société est fixé à cinq millions cent mille cent quatre-vingt-quatorze euros et cinquante-six cents (EUR 5.100.194,56) (le "Capital Autorisé"), cent mille cent quatre-vingt-quatorze euros et cinquante-six cents (EUR 100.194,56) étant réservé à l'émission des Actions Autorisées (défini ci-après) et cinq millions euros (EUR 5.000.000,-) étant réservé pour la conversion des Obligations Convertibles (défini ci-après).

6.2 Le Gérant Commandité est autorisé, pendant une période débutant à compter de la présente modification et se terminant cinq années après la présente modification, d'émettre en une ou plusieurs fois, à l'intérieur des limites du Capital Autorisé:

(i) Dix millions dix-neuf mille quatre cent cinquante-six (10.019.456) Actions (de toute catégorie), avec une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune (dénommées ci-après les "Actions Autorisées"); et

(ii) Cinq cent millions (500.000.000) Actions (de toute catégorie), avec une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, qui sont réservées à la conversion potentielle de cinq cent millions (500.000.000) obligations convertibles (comprenant les Pik notes pouvant être émises de temps à autre), avec une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune (dénommées ci-après les "Obligations Convertibles"). Afin d'éviter toute confusion, le Gérant Commandité est autorisé à émettre les Obligations Convertibles, pendant une période de cinq années comme indiqué ci-dessus. La conversion des Obligations Convertibles peut avoir lieu après la période de cinq années mentionnée ci-dessus.

6.3 De telles émissions sont souscrites et émises aux conditions fixées par le Gérant Commandité, plus spécialement par rapport à la souscription et à la libération des Actions Autorisées et des Obligations Convertibles à souscrire et émettre, tels que la détermination des conditions des Actions Autorisées et des Obligations Convertibles à souscrire et émettre, dans quelle mesure la libération des Actions Autorisées et des Obligations Convertibles peut être acceptée en numéraire ou par des apports autres qu'en numéraire et comment les Actions Autorisées et les Obligations Convertibles seront réparties entre les Actionnaires Commanditaires, étant entendu que toute Action Autorisée et/ou Obligation Convertible devra être entièrement libérée.

6.4 Le Gérant Commandité est autorisé à émettre des Actions Autorisées et/ou Obligations Convertibles supplémentaires pendant la période visée ci-dessus sans que les Actionnaires existants aient un droit de souscription préférentiel.

6.5 Le Gérant Commandité peut déléguer tout directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des Actions Autorisées et Obligations Convertibles représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le Gérant Commandité aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

6.6 Les Obligations Convertibles seront uniquement émises sous forme nominative. Les Obligations Convertibles ne peuvent être converties en titre au porteur."

Deuxième résolution

Les actionnaires déclarent qu'ils ont tous reçu le rapport spécial du Gérant prévu à l'article 32-3 (5) de la Loi de 1915, pour renoncer à leurs droits préférentiels de souscription concernant l'émission (i) des actions autorisées et (ii) des obligations convertibles et d'une possible augmentation du capital social émis suite à la conversion des obligations convertibles en actions, dans les limites du capital social autorisé et décident d'accepter ce rapport spécial du Gérant et de reconnaître la renonciation de tous les actionnaires existants à leurs droits préférentiels de souscription en cas d'émission (i) d'actions autorisées et (ii) d'obligations convertibles et d'une possible augmentation du capital social émis suite à la conversion des obligations convertibles en actions, dans les limites du capital social autorisé.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de renuméroter le reste des articles des statuts de la Société suite aux résolutions ci-dessus.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente mille quatre cent sept euros et quatre-vingt-douze cents (EUR 30.407,92.-), afin de le porter de son montant actuel de quarante-cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-sept euros et cinquante-deux cents (EUR 45.397,52) jusqu'à soixante-quinze mille huit cent cinq euros et quarante-quatre cents (EUR 75.805,44) par l'émission de sept cent soixante mille cent quatre-vingt-dix-huit (760.198) Actions Ordinaires de Classe A, trois cent quatre mille et quatre-vingt (304.080) Actions Ordinaires de Classe B, trois cent quatre mille et quatre-vingt (304.080) Actions Ordinaires de Classe C, trois cent quatre mille et quatre-vingt (304.080) Actions Ordinaires de Classe D, trois cent quatre mille et quatre-vingt (304.080) Actions Ordinaires de Classe E, trois cent quatre mille et quatre-vingt (304.080) Actions Ordinaires de Classe F, trois cent quatre mille et quatre-vingt (304.080) Actions Ordinaires de Classe G, cent cinquante-deux mille trente-huit (152.038) Actions Ordinaires de Classe H, cent cinquante-deux mille trente-huit (152.038) Actions Ordinaires de Classe I et cent cinquante-deux mille trente-huit (152.038) Actions Ordinaires de Classe J, d'une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, et avec les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de reconnaître que tous les actionnaires actuels ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription en rapport avec l'émission des nouvelles actions, et d'enregistrer la souscription et le règlement intégral en numéraire par les nouveaux actionnaires suivants:

1) M. Steven Buyse, né le 14 mai 1969, à Kortrijk, Belgique, ayant son adresse au Middenhutlaan 44, B-1640 Sint-Genesius-Rhode, Belgique, a souscrit à 76.988 Actions Ordinaires de Classe A, 30.795 Actions Ordinaires de Classe B, 30.795 Actions Ordinaires de Classe C, 30.795 Actions Ordinaires de Classe D, 30.795 Actions Ordinaires de Classe E, 30.795 Actions Ordinaires de Classe F, 30.795 Actions Ordinaires de Classe G, 15.398 Actions Ordinaires de Classe H, 15.398 Actions Ordinaires de Classe I et 15.398 Actions Ordinaires de Classe J, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, avec une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, intégralement payées par un apport en numéraire de EUR 3.079,52;

2) M. Geert Duyck, né le 27 février 1964 à Kortrijk, Belgique, ayant son adresse au Bodegemstraat 132, 1700 Dilbeek, Belgique, a souscrit à 103.692 Actions Ordinaires de Classe A, 41.477 Actions Ordinaires de Classe B, 41.477 Actions Ordinaires de Classe C, 41.477 Actions Ordinaires de Classe D, 41.477 Actions Ordinaires de Classe E, 41.477 Actions Ordinaires de Classe F, 41.477 Actions Ordinaires de Classe G, 20.738 Actions Ordinaires de Classe H, 20.738 Actions Ordinaires de Classe I et 20.738 Actions Ordinaires de Classe J, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, avec une valeur nominale de un cent (EUR 0 01) chacune, intégralement payées par un apport en numéraire de EUR 4.147,68;

3) M. Michael Joseph Lavrysen, né le 24 juin 1977 à Turnhout, Belgique, ayant son adresse au Binnenweg 15, Gaasbeek, B-1750 Belgique, a souscrit à 21.082 Actions Ordinaires de Classe A, 8.433 Actions Ordinaires de Classe B, 8.433 Actions Ordinaires de Classe C, 8.433 Actions Ordinaires de Classe D, 8.433 Actions Ordinaires de Classe E, 8.433 Actions Ordinaires de Classe F, 8.433 Actions Ordinaires de Classe G, 4.216 Actions Ordinaires de Classe H, 4.216 Actions Ordinaires de Classe I et 4.216 Actions Ordinaires de Classe J, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, avec une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, intégralement payées par un apport en numéraire de EUR 843,28;

4) Koningslaan Ltd, une private limited company, constituée le 8 juin 2007, ayant son siège social au Templar House, Don Road, St. Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, enregistrée auprès du JFSC Company Registry sous le numéro 97697, a souscrit à 45.287 Actions Ordinaires de Classe A, 18.115 Actions Ordinaires de Classe B, 18.115 Actions Ordinaires de Classe C, 18.115 Actions Ordinaires de Classe D, 18.115 Actions Ordinaires de Classe E, 18.115 Actions Ordinaires de Classe F, 18.115 Actions Ordinaires de Classe G, 9.057 Actions Ordinaires de Classe H, 9.057 Actions Ordinaires de Classe I et 9.057 Actions Ordinaires de Classe J, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, avec une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, intégralement payées par un apport en numéraire de EUR 1.811,48;

5) Riouw S.à r.l., une société de gestion de patrimoine familial, constituée le 22 juin 2005, ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 109.658, a souscrit à 131.801 Actions Ordinaires de Classe A, 52.720 Actions Ordinaires de Classe B, 52.720 Actions Ordinaires de Classe C, 52.720 Actions Ordinaires de Classe D, 52.720 Actions Ordinaires de Classe E, 52.720 Actions Ordinaires de Classe F, 52.720 Actions Ordinaires de Classe G, 26.360 Actions Ordinaires de Classe H, 26.360 Actions Ordinaires de Classe I et 26.360 Actions Ordinaires de Classe J, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, avec une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, intégralement payées par un apport en numéraire de EUR 5.272,01;

6) Miralunga Limited, une private limited company, ayant son adresse au Templar House, Don Road, St Helier, Jersey JE1 2TR, Iles Anglo-Normandes, enregistrée auprès de Jersey Financial Services Commission sous le numéro 97853, a souscrit à 8.901 Actions Ordinaires de Classe A, 3.560 Actions Ordinaires de Classe B, 3.560 Actions Ordinaires de

Classe C, 3.560 Actions Ordinaires de Classe D, 3.560 Actions Ordinaires de Classe E, 3.560 Actions Ordinaires de Classe F, 3.560 Actions Ordinaires de Classe G, 1.780 Actions Ordinaires de Classe H, 1.780 Actions Ordinaires de Classe I et 1.780 Actions Ordinaires de Classe J, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, avec une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, intégralement payées par un apport en numéraire de EUR 356,01;

7) M. Louis Rodolph Ridder Van Rappard, né le 27 septembre 1960 à Curaçao, Antilles hollandaises, ayant son adresse au rue de l'Amazone 35, 1060 Sint-Gillis, Belgique, a souscrit à 205.197 Actions Ordinaires de Classe A, 82.079 Actions Ordinaires de Classe B, 82.079 Actions Ordinaires de Classe C, 82.079 Actions Ordinaires de Classe D, 82.079 Actions Ordinaires de Classe E, 82.079 Actions Ordinaires de Classe F, 82.079 Actions Ordinaires de Classe G, 41.039 Actions Ordinaires de Classe H, 41.039 Actions Ordinaires de Classe I et 41.039 Actions Ordinaires de Classe J, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, avec une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, intégralement payées par un apport en numéraire de EUR 8.207,88; et

8) M. Jan Reinier Voûte, né le 28 juin 1973 à Amsterdam, Pays-Bas, ayant son adresse au Diesdellelaan 17, 1000 Bruxelles, Belgique, a souscrit à 102.755 Actions Ordinaires de Classe A, 41.102 Actions Ordinaires de Classe B, 41.102 Actions Ordinaires de Classe C, 41.102 Actions Ordinaires de Classe D, 41.102 Actions Ordinaires de Classe E, 41.102 Actions Ordinaires de Classe F, 41.102 Actions Ordinaires de Classe G, 20.551 Actions Ordinaires de Classe H, 20.551 Actions Ordinaires de Classe I et 20.551 Actions Ordinaires de Classe J, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, avec une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, intégralement payées par un apport en numéraire de EUR 4.110,20;

9) M. Maxim De Vos, né le 13 octobre 1983 à Oostende, Belgique, ayant son adresse au rue Fourmois 29, B-1050 Bruxelles, Belgique, a souscrit à 14.055 Actions Ordinaires de Classe A, 5.622 Actions Ordinaires de Classe B, 5.622 Actions Ordinaires de Classe C, 5.622 Actions Ordinaires de Classe D, 5.622 Actions Ordinaires de Classe E, 5.622 Actions Ordinaires de Classe F, 5.622 Actions Ordinaires de Classe G, 2.811 Actions Ordinaires de Classe H, 2.811 Actions Ordinaires de Classe I et 2.811 Actions Ordinaires de Classe J, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, avec une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, intégralement payées par un apport en numéraire de EUR 562,20;

10) M. Paul Berger, né le 18 novembre 1981 à Amsterdam, Pays-Bas, ayant son adresse au 2II, 1011 TG Amsterdam, Pays-Bas, a souscrit à 14.055 Actions Ordinaires de Classe A, 5.622 Actions Ordinaires de Classe B, 5.622 Actions Ordinaires de Classe C, 5.622 Actions Ordinaires de Classe D, 5.622 Actions Ordinaires de Classe E, 5.622 Actions Ordinaires de Classe F, 5.622 Actions Ordinaires de Classe G, 2.811 Actions Ordinaires de Classe H, 2.811 Actions Ordinaires de Classe I et 2.811 Actions Ordinaires de Classe J, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, avec une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, intégralement payées par un apport en numéraire de EUR 562,20;

11) M. Jean-Remy Roussel, né le 8 février 1966 à Lille, France, ayant son adresse au 19 rue François Stroobant, 1050 Bruxelles, Belgique, a souscrit à 21.081 Actions Ordinaires de Classe A, 8.433 Actions Ordinaires de Classe B, 8.433 Actions Ordinaires de Classe C, 8.433 Actions Ordinaires de Classe D, 8.433 Actions Ordinaires de Classe E, 8.433 Actions Ordinaires de Classe F, 8.433 Actions Ordinaires de Classe G, 4.216 Actions Ordinaires de Classe H, 4.216 Actions Ordinaires de Classe I et 4.216 Actions Ordinaires de Classe J, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, avec une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, intégralement payées par un apport en numéraire de EUR 843,27; et

12) M. Bas Becks, né le 16 juin 1978 à s-Hertogenbosch, Pays-Bas, ayant son adresse au De Lairessestat 162d, 1075 HM Amsterdam, Pays-Bas, a souscrit à 15.304 Actions Ordinaires de Classe A, 6.122 Actions Ordinaires de Classe B, 6.122 Actions Ordinaires de Classe C, 6.122 Actions Ordinaires de Classe D, 6.122 Actions Ordinaires de Classe E, 6.122 Actions Ordinaires de Classe F, 6.122 Actions Ordinaires de Classe G, 3.061 Actions Ordinaires de Classe H, 3.061 Actions Ordinaires de Classe I et 3.061 Actions Ordinaires de Classe J, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, avec une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, intégralement payées par un apport en numéraire de EUR 612,19.

L'apport de trente mille quatre cent sept euros et quatre-vingt-douze cents (EUR 30.407,92) sera entièrement alloué au capital social.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Sixième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à soixante-quinze mille huit cent cinq euros et quarante-quatre cents (EUR 75.805,44) divisé en sept millions cinq cent quatre-vingt mille cinq cent quarante-quatre (7.580.544) actions comme suit:

- 1.120.136 Actions Ordinaires de Classe A;
- 448.055 Actions Ordinaires de Classe B;
- 448.055 Actions Ordinaires de Classe C;
- 448.055 Actions Ordinaires de Classe D;

- 448.055 Actions Ordinaires de Classe E;
 - 448.055 Actions Ordinaires de Classe F;
 - 448,055 Actions Ordinaires de Classe G;
 - 224.026 Actions Ordinaires de Classe H;
 - 224.026 Actions Ordinaires de Classe I;
 - 224.026 Actions Ordinaires de Classe J; et
 - 3.100.000 Actions de Commandité,
- ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune et toutes entièrement libérées."

Frais et dépenses

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation données au mandataire des comparants, connus du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des comparants a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Brero, S. Le Cras et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2008. LAC/2008/50379. Reçu cent cinquante-deux euros quatre cents Eur 0,5% = 152,04.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial. Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009000681/5770/505.

(080189292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Pollux Finance AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 137.069.

Auszug des Generalversammlungsprotokolls sowie des Verwaltungsratsprotokolls vom 4. Dezember 2008

1. Frau Christine SCHWEITZER hat ihre Mandate als Verwaltungsratsmitglied und Verwaltungsratsvorsitzende niedergelegt.
2. Herr Sinan SAR hat sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied niedergelegt.
3. Herr Claude CRAUSER hat sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied niedergelegt.
4. Herr Pietro LONGO, Verwaltungsratsmitglied, geboren in Luxemburg (Grossherzogtum Luxemburg), am 13. September 1970, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ist als Verwaltungsratsmitglied bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung des Jahres 2013 ernannt worden.
5. Herr Gérard BIRCHEN, Verwaltungsratsmitglied, geboren in Esch-sur-Alzette (Grossherzogtum Luxemburg), am 13. Dezember 1961, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ist als Verwaltungsratsmitglied bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung des Jahres 2013 ernannt worden.
6. Herr Michel JENTGES, Verwaltungsratsmitglied, geboren in Saint-Mard (Belgien), am 29. Januar 1971, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ist als Verwaltungsratsmitglied bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung des Jahres 2013 ernannt worden.
7. Herr Pietro LONGO, vorbenannt, ist zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates ernannt worden.

Luxembourg, den 09/12/2008.
Für gleichlautende Mitteilung
Für Pollux Finance AG
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signature

Référence de publication: 2009000972/29/29.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05607. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Gentiane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 74.063.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GENTIANE S.A.
Christophe BLONDEAU / Romain THILLENS
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009000682/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05910. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Soluxol, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 6.077.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOLUXOL
FIDALUX S.A.
Le domiciliataire

Référence de publication: 2009000683/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05911. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Soluxol, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 6.077.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOLUXOL
FIDALUX S.A.
Le domiciliataire

Référence de publication: 2009000685/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05913. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Villamassa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 104.914.

L'an deux mille huit, le cinq décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VILAMASSA S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 104.914, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ, notaire de résidence à Remich, en date du 9 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 251, du 21 mars 2005. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227, Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Clément VILLAUME, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

L'assemblée élit scrutateurs Monsieur Vincent ALLENO, maître en droit, et Mademoiselle Marie GILMER, maître en droit, les deux avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et par les membres du bureau, laquelle liste restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Monsieur le président expose que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Création de deux catégories d'administrateurs et définition de leurs pouvoirs.
- 2) Modification des articles 6, 7 et 9 des statuts sociaux.
- 3) Classification des administrateurs.
- 4) Confirmation des pouvoirs de l'administrateur A nouvellement nommé.
- 5) Divers.

L'assemblée générale a par la suite, après avoir délibéré sur tous les points de l'ordre du jour, adopté à l'unanimité, par votes séparés, et sans abstention, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé par l'assemblée générale de modifier la composition du conseil d'administration par la création de deux catégories d'administrateurs qui sont appelés pour faire partie soit de la catégorie "A" soit de la catégorie "B". Il est décidé que leurs pouvoirs respectifs sont indiqués comme il est disposé ci-après.

Dans un même ordre d'idées les articles 6, 7 et 9 des statuts sont adaptés à la présente résolution.

Deuxième résolution

L'article 6 des statuts est modifié comme suit:

Premier alinéa: "La Société est administrée par un conseil qui doit en toutes circonstances être composé de trois membres en moins, sauf pour le cas où la Société est devenue unipersonnelle. En ce dernier cas l'assemblée générale des actionnaires décide souverainement. En toutes autres circonstances les administrateurs sont répartis en deux catégories dénommées "A" et "B". L'assemblée générale des actionnaires peut décider discrétionnairement que le conseil d'administration soit uniquement composé d'administrateurs d'une seule catégorie."

Deuxième alinéa: "Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président. Pour le cas où un administrateur délégué est nommé celui-ci est d'office président du conseil."

Il est crée un troisième alinéa: "Si par suite de démission, décès ou toute autre cause un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement en nommant un administrateur de la même catégorie que celle où le poste est devenu vacant. Dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive."

L'assemblée générale décide que l'article 7 des statuts est modifié comme suit:

Le premier alinéa reste inchangé.

Le deuxième alinéa reste inchangé en sa première phrase, et est complété comme suit:

"L'administrateur délégué avec pouvoirs de signature individuelle est nommé par le conseil parmi un des administrateurs de la catégorie "A"."

Troisième alinéa: "La Société se trouve engagée soit par la signature collective d'un administrateur "A" et d'un administrateur "B", soit par la signature unique de celui des administrateurs de catégorie "A" qui est appelé aux fonctions d'administrateur délégué."

Il est rajouté un quatrième alinéa: ayant la teneur suivante "La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un administrateur "A" ainsi que l'attribution de pouvoirs spéciaux à un membre du conseil impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

Il est décidé que l'article 9 des statuts est modifié comme suit:

Le premier alinéa reste inchangé.

Deuxième alinéa: "Le conseil peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents, représentés, participent à distance ou par voie de résolutions circulaires, mais ce à la condition qu'au moins un membre de chaque catégorie participe."

Troisième alinéa: "Chaque administrateur peut se faire représenter dans les réunions du conseil d'administration par un de ses collègues, de l'une au de l'autre catégorie. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois."

Il est décidé que les alinéas 4 et 5 restent inchangés.

L'assemblée décide que l'alinéa 6 reste inchangé en ses deux premières phrases, la troisième phrase étant complétée comme suit. "Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs, composée comme il est prévu à l'article 9 deuxième alinéa, a émis un vote favorable."

Il est décidé que l'alinéa 7 reste inchangé.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide que les membres du conseil d'administration sont répartis comme suit aux deux catégories:

catégorie "A":

le Dr Fausto ORTELLI, demeurant à Lugano;

catégorie "B":

Monsieur Pierre SCHMIT et Madame Gabriele SCHNEIDER, les deux ayant leur adresse professionnelle à Luxembourg.

Quatrième résolution

Tous les pouvoirs prévus à l'article 7, troisième alinéa, modifié comme il est décidé ci-avant, sont attribués à l'administrateur "A" Dr Fausto ORTELLI, dès son élection aux fonctions de président du conseil d'administration et d'administrateur délégué qui fait l'objet des résolutions du conseil d'administration qui se tiendra en ce même jour, dès après la clôture de la présente assemblée générale extraordinaire, c'est-à-dire que le Dr Fausto ORTELLI est investi du pouvoir de la signature individuelle pour toutes les affaires de gestion courante et journalière, y compris la signature bancaire individuelle par rapport aux comptes ouverts par décision du conseil d'administration, étant entendu que tous les administrateurs de la catégorie "B" sont nantis du droit de signature conjointe avec l'administrateur de la catégorie "A".

Réunion du conseil d'administration

Et immédiatement après la clôture de l'assemblée générale extraordinaire et par devant le notaire instrumentant, s'est réuni le conseil d'administration de la société VILLAMASSA S.A. où étaient présents les administrateurs "B" Monsieur Pierre SCHMIT et Madame Gabriele SCHNEIDER, l'administrateur "A" Dr Fausto ORTELLI étant dûment représenté par

Monsieur Pierre SCHMIT en vertu d'une procuration sous seing privé établie à Lugano en date du 5 décembre 2008 qui est ici annexée pour être enregistrée avec les présentes.

L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Nomination d'un président et d'un vice-président du conseil d'administration.
- 2) Nomination d'un administrateur délégué et confirmation de ses pouvoirs.

Tous les administrateurs déclarent renoncer à une convocation particulière et préalable, confirmant avoir reçu une connaissance préalable.

Le conseil d'administration a ensuite pris les résolutions suivantes, chaque fois par un vote unanime et chaque fois à l'unanimité.

Première résolution

Il est décidé, en vertu des statuts modifiés de la Société, que l'administrateur "A" le Dr Fausto ORTELLI est nommé président du conseil d'administration et que l'administrateur "B" Monsieur Pierre SCHMIT est nommé vice-président.

Deuxième résolution

Le conseil d'administration décide de nommer le Dr Fausto ORTELLI aux fonctions d'administrateur délégué, lui conférant et confirmant tous les pouvoirs de signature individuelle pour toutes les affaires de la gestion courante et journalière, y compris la signature bancaire individuelle pour tous les comptes ouverts par le conseil d'administration.

Il reste entendu que tous les administrateurs "B" sont nantis du droit de signature conjointe avec le prédit administrateur "A".

En foi de quoi les administrateurs présents et l'administrateur représenté ont signé par-devant moi notaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Geiben, C. Villaume, V. Alleno, M. Gilmer, P. Schmit, G. Schneider et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2008. LAC/2008/49515. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009000686/5770/127.

(080189296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

HBI Hannover S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 39.850,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 113.226.

In the year two thousand and eight, on the seventh day of November,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

HBI Holding S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the Luxembourg law, pursuant to a deed of the Luxembourg notary Joseph Elvinger dated 24 May 2005, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B108.365 and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Mémorial C") under number 1055 dated 18 October 2005 (page 50631) (the "Sole Shareholder");

in its capacity as Sole Shareholder of HBI Hannover S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 113.226 and incorporated under Luxembourg law by deed drawn up on 2 December 2005 by Luxembourg Notary Henri Hellinckx, under the name of HBI Dormagen S.à r.l. published in the Mémorial C, n°693, dated 5 April 2006, page 33234 (the "Company") and

whose articles of incorporation (the "Articles") have been amended since the incorporation of the Company by a deed drawn up on 5 May 2006 by Luxembourg Notary Joseph Elvinger, published in the Memorial C, n° 1933 dated 13 October 2006, page 92749 and whose articles of incorporation (the "Articles") have been lastly amended by a deed drawn up on 16 October 2006 by Luxembourg Notary Joseph Elvinger, published in the Memorial C, n° 2441 dated 29 December 2006, page 117151;

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and of article 200-2 of Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Mr. Régis Galiotto, Jurist, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's accounting year-end to the thirty-first of December of each year, the accounting year having started on the seventeenth of October 2008 closing on the thirty-first of December 2008.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 14.1. of the Articles relating to the business year, which shall now read as follows:

"14.1. The Company's financial year starts the 1st January and ends on the 31st December of each year."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,500.- Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille huit, le septième jour du mois de novembre,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

HBI Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon le droit luxembourgeois, en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 24 mai 2005, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 108.365 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le "Mémorial C") sous le numéro 1055 en date du 18 octobre 2005 (page 50631) (l'"Associé Unique");

En qualité d'Associé Unique de HBI Hannover S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 113.226 et constituée en vertu d'un acte reçu le 2 décembre 2005 par le notaire luxembourgeois Henri Hellinckx, sous le nom de HBI Dormagen S.à r.l. dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, sous le numéro 693 en date du 5 avril 2006, page 33234 (la "Société") et dont les Statuts ont été modifiés par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 mai 2006, publié au Mémorial C sous le numéro 1933 en date du 13 octobre 2006, page 92749, et dont les Statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 octobre 2006, publié au Mémorial C sous le numéro 2441 en date du 29 décembre 2006, page 117151,

Adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 13 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Monsieur Régis Galiotto, Juriste, domicilié à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la fin de l'exercice social de la Société au trente-et-un décembre de chaque année, l'exercice social ayant commencé le 17 octobre 2008 clôturera le trente-et-un décembre 2008.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 14.1 des Statuts concernant l'exercice social de la Société lequel sera dorénavant libellé comme suit:

"14.1. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ 1.500.- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC le 12 novembre 2008. Relation LAC/2008/45413. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C. Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 NOV. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009001504/211/98.

(080190362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Ring International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 69.928.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RING INTERNATIONAL S.A.

Christophe BLONDEAU / Nour-Eddin NIJAR

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009000687/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05914. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

S.H.B.L. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 69.337.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SHBL

Christophe BLONDEAU / Nour-Eddin NIJAR

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009000690/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05917. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Ithaque Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 68.076.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ITHAQUE HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2009000691/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05920. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Marpro Properties International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 114.698.

In the year two thousand and eight, on the fourth of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "MARPRO PROPERTIES INTERNATIONAL S.A.", (the "Company"), a "société anonyme", established and having its registered office in 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B number 114698), incorporated by a deed of the undersigned notary on March 7, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1016 of May 24, 2006.

The Extraordinary General Meeting is presided over by Mrs Cindy SZABO, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Christine COULON-RACOT, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr. Antonio INTINI, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1) Decision to put the company into liquidation.
- 2) Appointment of the liquidator and definition of its powers.

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned shareholders are shown on an attendance-list which, signed of by shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III.- It appears from the said attendance-list that all the shares representing the entire subscribed share capital of the Company are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to proceed to the immediate dissolution of the Company "MARPRO PROPERTIES INTERNATIONAL S.A."

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to appoint as sole liquidator of the company:

The company "GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.", a company existing under the laws of Luxembourg, established and having its registered office in 83, Pafbruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), (R.C.S. Luxembourg, section B number 42298).

Third resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.
- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.
- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxies.

Nothing else being on the agenda, the Chairman closed the meeting.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatre décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de "MARPRO PROPERTIES INTERNATIONAL S.A.", (la "Société"), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 114698), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1016 du 24 mai 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Cindy SZABO, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio INTINI, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1) Dissolution anticipée de la Société.
- 2) Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de procéder à la dissolution immédiate de la Société "MARPRO PROPERTIES INTERNATIONAL S.A."

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme liquidateur de la Société: la société "GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.", une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 83 Pafebruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 42298).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président lève la séance.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C.SZABO, C.COULON-RACOT, A.INTINI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 08 décembre 2008. Relation: EAC/2008/14937. Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009000393/239/115.

(080189002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Grand Estate Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 82.035.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/12/08.

GRAND ESTATE INVESTMENTS S.A.

VEGAS-PIERONI Louis / DIEDERICH Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009000037/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05928. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

HBI Berlin S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 36.250,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 113.925.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth day of October,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

HBI Holding S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the Luxembourg law, pursuant to a deed of the Luxembourg notary Joseph Elvinger dated 24 May 2005, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B108.365 and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Mémorial C") under number 1055 dated 18 October 2005 (page 50631) (the "Sole Shareholder");

in its capacity as Sole Shareholder of HBI Berlin S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 113.925 and incorporated under Luxembourg law by deed drawn up on 16 January 2006 by Luxembourg Notary Henri Hellinckx, then residing in Mersch, published in the Mémorial C, n°810, dated 22 April 2006, page 38872 (the "Company") and whose articles of incorporation have been amended on 16 October 2006 by the Luxembourg Notary Joseph Elvinger, then residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, n°2306, dated 9 December 2006, page 110669,

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and of article 200-2 of Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Mr. Regis Galiotto, Jurist, with professional address at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's accounting year-end to the thirty-first of December of each year, the accounting year having started on the seventeenth of October 2008 closing on the thirty-first of December 2008.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 14.1. of the Articles relating to the business year, which shall now read as follows:

"14.1. The Company's financial year starts the 1st January and ends on the 31st December of each year."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,500.- Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mil huit, le vingt-quatrième jour d'octobre,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

HBI Holding S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon le droit luxembourgeois, en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 24 mai 2005, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 108.365 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le "Mémorial C") sous le numéro 1055 en date du 18 octobre 2005 (page 50631) (l'"Associé Unique");

En qualité d'Associé Unique de HBI Berlin S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 113.925 et constituée selon le droit luxembourgeois, en vertu d'un acte reçu le 16 janvier 2006 par le notaire luxembourgeois Henri Hellinckx, alors résidant à Mersch, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, sous le numéro 810 en date du 22 avril 2006 à la page 38872 (la "Société") et dont les Statuts ont été modifiés par acte reçu le 16 octobre 2006 par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger, alors résidant à Luxembourg, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, sous le numéro 2306 en date du 9 décembre 2006 à la page 110669;

Adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 13 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Monsieur Régis Galiotto, Juriste, domicilié professionnellement à Luxembourg (Grand-duché du Luxembourg), en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la fin de l'exercice social de la Société au trente-et-un décembre de chaque année, l'exercice social ayant commencé le 17 octobre 2008 clôturera le trente-et-un décembre 2008.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 14.1 des Statuts concernant l'exercice social de la Société lequel sera dorénavant libellé comme suit:

"14.1. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ 1.500.- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC le 29 octobre 2008. Relation LAC/2008/43791. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 NOV. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009001489/211/93.

(080190339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Future Dreams Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 71.162.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/12/08.

FUTURE DREAMS HOLDING S.A.

Mohammed KARA / Georges DIEDERICH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009000038/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02032. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Future Dreams Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 71.162.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/12/08.

FUTURE DREAMS HOLDING S.A.

Mohammed KARA / Georges DIEDERICH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009000039/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02030. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Euro Silang Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 71.213.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/12/08.

EURO SILANG HOLDING S.A.

Louis VEGAS-PIERONI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009000040/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06520. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Euro Silang Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 71.213.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/12/08.

EURO SILANG HOLDING S.A.
Louis VEGAS-PIERONI / Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009000041/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06522. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

CL & GP International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 61.438.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/12/08.

CL & GP INTERNATIONAL S.A.
VEGAS-PIERONI Louis / DONATI Régis
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009000042/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06524. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Divad Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 121.788.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/12/2008.

DIVAD INVESTISSEMENTS S.A.
Mohammed KARA / Jean-Marc HEITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009000043/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06542. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Asra Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 94.454.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 4 novembre 2008 à 12.00 heures

Résolution unique

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Pour copie conforme
Pour le conseil d'administration
Marco Sterzi / Xavier Mangiullo
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009000868/9125/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX06895. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Mulan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 68.619.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/12/08.

MULAN S.A.

Louis VEGAS-PIERONI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009000044/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06545. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Weamon S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 51.189.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/12/2008.

WEAMON S.A.

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009000045/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06549. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Solage International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 69.608.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/12/08.

SOLAGE INTERNATIONAL S.A.

Louis VEGAS-PIERONI / Daniele MARIANI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009000046/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06551. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Siewit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 35.492.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009000051/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05584. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080188299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

BHS Trading Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 23, route de Stadtbredimus.
R.C.S. Luxembourg B 48.536.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009000047/4906/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02362. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080188319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Untere Mühle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 23, route de Stadtbredimus.
R.C.S. Luxembourg B 80.266.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009000048/4906/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02357. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080188316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Pan European Health Food S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 76.708.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008159453/510/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX06997. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080188169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Project Three S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.324.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.12. 08.

PROJECT THREE S.A.

Robert REGGIORI / Georges DIEDERICH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009000055/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX06901. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

LIPI Société Luxembourgeoise d'Ingénierie et de Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 76.887.

Le bilan au 31/12/2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008159454/510/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX06996. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Orgatext, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 16.317.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2009000061/7070/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06508. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Azimuth Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 61.971.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009000334/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07577. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.